



Abus de confiance + dette huissier

Par **miss lili**, le **25/06/2011** à **21:31**

Bonjour,

Je ne sais pas si j'ai choisie la bonne rubrique je m'en excuse d'avance.
Ma situation est la suivante, je suis interdit bancaire et fiché un peu partout (huissier, opérateurs etc...) suite à un abus de confiance de mon ex compagnon. Tout a commencer par des chèques que je lui prétait qu'il promettait de rembourser ce qu'il n'a jamais fait. Certains se retrouvant gérer par des cabinet d'huissier ou de recouvrement (des abonnements téléphonique contracter qui ce sont retrouver résilier pour défaut de paiement mais avec les mois restant dû cause d'engagement d'un an).

A ce jour je suis seule avec un enfant en bas age sans emploi héberger chez mes parents car impossible de joindre les deux bouts et assumer les charges d'un logement avec mon enfant. Je ne sais plus quoi faire je suis harcelée par tout ces cabinets je reçois pratiquement chaque semaines des courriers très intimidant avec des délais de paiement sous peine de poursuites judiciaires. Je ne repond pas au courrier par peur d'être prise dans un engrenage car je n'est vraiment pas les moyens de payer ces dettes. Mais j'ai également peur de ne pas répondre par peur d'être poursuivie en justice.

Quels sont mes recours vis-à-vis de mes dettes? et vis-à-vis de mon ex compagnon?

Je vous remercie d'avance de m'aider à trouver une solution à tout mes problèmes qui m'empêche d'avancer.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **25/06/2011** à **22:05**

Il faut déjà savoir la nature des dettes, si vous en êtes réellement responsable, si ce n'est pas prescrit

Par **miss lili**, le **26/06/2011** à **00:31**

La nature des dettes :

- chèques (divers magasins) = environs 2500
- abonnement mobile (bouygues, orange) = environ 1500 €
- abonnement canal sat 200 €

Pour les chèques au départ pour ne pas être fiché banque de France et être interdit bancaire j'avais commencé à en payer mais j'ai vite été à court et surpris devant l'étendue de la somme donc au final j'ai été fiché et interdit bancaire.

J'avais à l'époque pris un accord avec un cabinet de recouvrement pour le remboursement de deux chèques d'une valeur de 1600€ à l'heure actuelle j'en n'ai toujours pas fini de payer cette dette liée par cet accord je suis condamnée à payer jusqu'au dernier centime.

Pour les abonnements téléphonique et canal sat les contrats étaient à mon nom mais les RIB étaient les miens les prélèvements n'ont jamais été honorés et c'est moi qui en paye les frais aujourd'hui avec des harcèlements de la société de recouvrement.

Les abonnements datent de 2010 un début avril et l'autre en octobre et pour l'abonnement canal sat c'était en décembre.

Voilà j'espère vous avoir aidé!

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **01:58**

[citation]- chèques (divers magasins) = environs 2500[/citation] vos chèques avec votre signature ?

[citation]- abonnement mobile (bouygues, orange) = environ 1500 €
- abonnement canal sat 200 € [/citation] abonnement à votre nom dont vous avez signé le contrat ?

Par **miss lili**, le **26/06/2011** à **21:05**

oui

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **22:24**

Donc il n'y a pas abus de confiance, vous avez fait ces dépenses.
Voyez pour faire un dossier de surendettement

Par **miss lili**, le **28/06/2011** à **04:14**

Mais c'est quand même un abus de confiance cette personne à profiter de moi de ma confiance, c'est servis de moi pour parvenir à ses fins... Le chantage affectif ça compte quand même, c'est quand même de l'escroquerie profiter de l'amour que quelqu'un vous porte pour en profiter et la laisser dans des problème en tournant le dos.

Le dossier de surendettement on procède comment cela consiste en quoi exactement j'en ai entendu parlé mais je ne connais pas le fond...

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **08:24**

non, l'abus de confiance et l'escroquerie ont des définitions légales.
Vous avez pris vous-même ces abonnements, vous avez fait vous-même les achats.

Par **miss lili**, le **28/06/2011** à **22:02**

Dans ce cas qu'est ce que je dois faire ?

De plus aujourd'hui je reçois deux lettre dernier avis avant procédure d'un huissier de justice pour facture de téléphone impayées contrat 02.....
440.75€ et 711.80€ sous prétexte "vous ne vous êtes pas présenté à votre convocation" convocation que je n'est jamais reçu d'ailleurs et ses abonnement date de 2008 et 2009!!!
il y a aussi marqué " Une fois l'ordonnance définitive obtenue, vos comptes bancaires et vos revenus seront bloqués!!!!
Je fais quoi??? :O